

Prime Macron 2019 : le SDI appelle les députés à suivre le Sénat

Pour le SDI, la 'prime Macron' ne doit pas être liée à un accord d'entreprise, qui sera un frein à son versement pour les TPE. Le Sénat a adopté le 12 novembre un amendement au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour maintenir le versement simplifié par les TPE de la Prime Macron en 2019 alors que le Gouvernement veut qu'il soit désormais rattaché à un accord d'intéressement. « La prime Macron mise en place dans le prolongement du mouvement des Gilets jaunes a permis aux TPE de verser plus de 220 millions d'euros de pouvoir d'achat à leurs salariés. Concrètement, les TPE ont été les plus généreuses avec un montant moyen de prime de 543€ contre 432€ pour les entreprises de plus de 2000 salariés » rappelle le Syndicat des Indépendants (SDI) qui appelle les députés « à soutenir cet amendement pour le maintien d'une mesure populaire, simple et aisément accessible à tous les chefs d'entreprise qui entendent faire participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise, faute de quoi, ajoute le SDI, les TPE ne verseront aucune prime et nous les soutiendrons dans ce sens. »